

**UNE IDEE D'EUROPE
ADAPTEE AU XXI^{ème} SIECLE**

Mario TELO⁷

*Président de l'Institut d'Etudes européennes de l'Université Libre de Bruxelles,
Chaire Jean Monnet ad personam et membre de l'Académie Royale de Belgique*

L'idée d'Europe ne doit plus être opposée à la réalité de la construction européenne telle qu'elle existe. Le processus de longue durée de la construction européenne a atteint un niveau de stabilité et de consolidation très élevé. Ses progrès se sont vérifiés largement grâce à l'impact des idées fédéralistes, notamment en ce qui concerne le système institutionnel et juridique si magistralement décrit par Philippe Manin¹. Et ce malgré le fait que l'objectif final de l'Etat fédéral européen ne soit pas à l'horizon proche, et ce malgré les incertitudes des processus de ratifications des réformes des traités. Notre thèse centrale est que la nouvelle phase d'études institutionnelles sur l'Union européenne devrait d'un côté prendre en compte l'Union européenne telle qu'elle est devenue en plus que 50 ans (et pas seulement telle qu'elle devrait devenir selon les approches téléologiques)² et, de l'autre, élargir le spectre de courants théoriques de référence par rapport aux décennies passées : notamment afin de mieux concilier les impératifs de situer l'Union européenne dans le cadre des sciences politiques et juridiques d'un côté, et, de l'autre, celui de la sauvegarde du caractère innovateur des études sur l'Union européenne, notre hypothèse est, que le courant de la pensée focalisé sur les « constitutions mixtes » devrait s'ajouter à la politique comparée et aux approches fédéralistes.

L'importance historique de l'idée de « fédération démocratique »

Nous allons concentrer l'attention d'un côté sur la théorie fédéraliste et, de l'autre, en ce qui concerne le cas Europe, sur le poids des facteurs subjectifs et idéationnels étant à l'origine des succès de la construction d'une entité régionale en Europe. La construction européenne serait inexplicable en l'absence des mouvements d'idées et des forces sociales, politiques et culturelles qui surtout après 1945 ont voulu l'Europe. Sur le plan théorique, Elazar a souligné l'importance de la volonté subjective de coopérer à l'origine des constructions de type fédéral.

Du point de vue de la science politique et notamment de la théorie des relations

¹ Parmi ses nombreux ouvrages, nous rappelons ici, Ph. Manin, Les Communautés européennes : l'Union européenne : droit institutionnel, Pedone, Paris, 2004.

² Nous partageons à ce propos l'approche braudellienne défendue et bien argumentée par J.-L. Quermonne, *L'Union européenne dans le temps long*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.